



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES
INSTALLATIONS CLASSÉES

Affaire suivie par : M. Etienne SPETTEL et Joël
ROBERT

Tél. : 03 89 29 22 23 et 03 89 29 22 06

pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr

Objet : Compte-rendu du comité de pilotage du plan de protection de la nappe d'Alsace du 13
décembre 2021

P.J. : **Annexe 1** : Liste des participants
Annexe 2 : présentation réalisée en séance

La réunion du comité de pilotage (COFIL) du plan de protection de la nappe d'Alsace a eu lieu en visioconférence le lundi 13 décembre 2021 de 16h00 à 17h15. Elle a réuni près d'une quarantaine de participants (cf. annexe 1). La présentation réalisée en séance est jointe en annexe 2.

Ce compte-rendu ainsi que les annexes sont adressées à l'ensemble des participants.

Relevé des échanges du comité de pilotage du plan de protection de la nappe d'Alsace du 13 décembre 2021

La réunion du comité de pilotage du plan de protection de la nappe d'Alsace a eu lieu en visioconférence le lundi 13 décembre 2021 et a débuté à 16h00. La liste des participants est jointe à l'annexe 1.

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin ouvre cette réunion et apporte les informations suivantes :

- Cette réunion est la deuxième réunion du comité de pilotage du plan de protection de la nappe d'Alsace, comme cela a été convenu lors de la première réunion de ce comité du 30 avril 2021.
- Pour rappel, ce COPIL fait suite au courrier du 16 février 2021 de la Ministre de la Transition Écologique, Madame Pompili, dans lequel elle lui demande, en coordination avec la Préfète de la région Grand Est, de mettre en place un comité de pilotage de la protection de la nappe d'Alsace afin de partager et suivre les actions mises en œuvre sur trois sites dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin :
 - PCUK à Wintzenheim (68)
 - Munch-Gulden à Wingen-sur-Moder (67)
 - Abt à Richwiller (68)
- Lors du premier COPIL, il a également été convenu de mettre en place des comités de suivi locaux (CSL) pour chacun de ces sites. Ceux-ci ont eu lieu comme convenu. :

M. le préfet passe la parole aux sous-préfets ayant animé les Comités de suivi locaux (CSL) de décembre 2021.

M. le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, sous-préfet de Colmar – Ribeauvillé, précise que pour le site de PCUK Wintzenheim, 2 CSL ont eu lieu, dont le dernier le 6 décembre 2021.

Les éléments nouveaux pouvant être annoncés sont les suivants :

- 2 arrêtés préfectoraux ont été pris, pour cadrer l'action sur le site (arrêtés du 15 septembre 2021, portant sur les travaux d'office et l'occupation temporaire des sols)
- mise en place de blocs-bétons anti-intrusion en octobre 2021
- résultats de l'auto-surveillance en novembre 2021 : le panache de pollution est stable

Lors du CSL du 6 décembre dernier, 2 éléments majeurs ont été discutés :

- il faudra de la pédagogie à l'adresse des riverains, des associations, pour expliquer en toute transparence pourquoi l'excavation est la solution retenue
- information et communication : un site internet dédié sera mis en place rapidement (pour les 3 sites). La communication devra être assurée par les services de l'État et l'ADEME

Pour le site Munsch-Gulden, M. le sous-préfet de Saverne précise que le CSL s'est réuni le 6 juillet et le 23 novembre 2021. De plus, 2 réunions publiques ont été organisées, l'une en juillet, destinée aux riverains et une autre le 10 décembre, destinée aux habitants de Wingen sur Moder, pour informer sur le chantier à venir.

Deux arrêtés préfectoraux vont être pris prochainement, relatifs aux travaux d'office et à l'occupation des sols.

Pour assurer la protection du site au regard des intrusions, il a été procédé à la fermeture des accès au site.

Le cahier des charges sur le plan de conception des travaux est en cours de réalisation.

M. le sous-préfet note que la démarche est bien accueillie par la population et M. le maire ainsi qu'Alsace Nature sont entièrement associés.

Pour le site Abt, M. le sous-préfet de Mulhouse précise que le CSL s'est réuni le 6 juillet et le 3 décembre 2021.

Deux arrêtés préfectoraux vont être pris prochainement, relatifs aux travaux d'office et à l'occupation des sols.

Concernant l'école située à proximité : une levée de doute a été faite. Il n'y a pas de pollution dans l'air sur ce site.

Des prélèvements ont été fait concernant les eaux souterraines. Des dépassements de limites ont été constatés. Il faudra dépolluer, mais l'usage futur du site déterminera jusqu'à quel niveau il faudra aller.

Un plan de gestion est en cours de réalisation.

Une des questions sensibles est l'usage futur du site. Les propriétaires actuels n'ont pas encore indiqué ce qu'ils veulent faire.

Concernant la communication vers les habitants : M. le maire souhaite organiser une réunion publique

Mme Schillinger demande pourquoi le site PCUK de Sierentz ne fait pas partie des sites retenus.

M. le préfet précise que ce site ne remplit pas les critères retenus pour les 3 sites, à savoir :

- site orphelin à l'arrêt avec action ADEME en cours ;
- site ayant un impact avéré sur la qualité des eaux souterraines sur et hors site ;
- site dont le coût de traitement est compatible avec les fonds laissés après ponction du budget prévisionnel pour l'excavation des déchets de Wintzenheim.

MM. Le Moing (Ademe) et Heintz (DREAL) présentent toutes les actions menées et à mener sur les 3 sites (cf powerpoint ci-joint).

M. le préfet note qu'une question récurrente se pose : le devenir du site dépollué.

M. Klein (Alsace Nature) pense que ces terres font partie du bien commun. Par exemple, sur le site Abt, ce terrain est peu utilisable aujourd'hui. Une fois dépollué, il sera beaucoup plus intéressant. M. Klein veut éviter toute spéculation pour ces sites par les propriétaires.

M. Nicole, maire de Wintzenheim, évoque la réunion du CSL du 6 décembre et précise qu'elle a été complète. Il sera très attentif sur l'enlèvement des déchets le moment venu.

Mme Le Moing (EPF), précise qu'ils ont été associés dès le début.

Sur le site de Munsch-Gulden, le liquidateur a fait un bon retour. Une offre a déjà été envoyée.

Sur le site Abt : des échanges ont déjà eu lieu avec les propriétaires

Concernant le site PCUK Wintzenheim, l'EPF ne peut pas intervenir, car Colmar Agglomération n'est pas membre de l'EPF.

M. Uring, association des riverains (site PCUK), a noté que la prochaine réunion du CSL est programmée dans 6 mois. C'est trop loin pour lui, notamment parce que le cahier des charges pour la maîtrise d'oeuvre doit être lancée prochainement. Et il souhaite être associé à son élaboration.

M. Heintz précise que les moyens de remédiation seront validés après une caractérisation précise du site. Des discussions, des explications seront faites dans les meilleurs délais, auprès des participants aux CSL.

Concernant le site Abt à Richwiller, Mme Galtier (EPF) dit qu'elle a rencontré le représentant des 5 gérants. A priori, le postulat suivant est posé : ils attendent les résultats de la dépollution avant de vendre le site.

Mme Jeanpert (CeA) estime que la responsabilité doit être reconnue à l'encontre des pollueurs des sites. Elle se pose également la question de savoir quand le site de Sierentz sera pris en charge pour une dépollution.

M. Heintz précise que les responsables de la pollution sont les exploitants. Pour les sites de Wintzenheim et Wingen sur Moder, les exploitants sont défaillants. Pour le site de Richwiller, il note que parmi les propriétaires actuels, l'un d'entre eux est l'ancien exploitant.

Par contre, les propriétaires n'ont pas de responsabilité engagée.

Enfin, il note que pour le site de Sierentz, il n'est pas pris en compte dans cette action de dépollution, mais il fait l'objet d'un entretien régulier et d'un suivi par l'ADEME.

M. Klein revient sur la question de la spéculation. Il propose que ces terres, une fois dépolluées, soient figées.

Il souhaite qu'une solution juste et équitable soit trouvée.

M. le préfet prend note des réflexions faites sur le devenir des sites. Il propose que les services vérifient déjà les dispositions législatives et réglementaires pouvant être mises en œuvre pour gérer ces sites dans l'avenir.

Par ailleurs, il propose le rythme suivant pour les réunions des instances de suivi : une ou deux CSL par an et un COFIL par an.

M. Le préfet clôture la réunion de ce COFIL à 17h15, après avoir remercié l'ensemble des participants.

Le préfet

Louis LAUGIER

Annexe 1

Liste des participants au premier comité de pilotage du plan de protection de la nappe d'Alsace

Préfecture du Haut-Rhin :

- Monsieur LAUGIER Louis, Préfet du Haut-Rhin,
- Monsieur Jean-Claude GENEY, secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin,
- Monsieur Alain CHARRIER, sous-préfet de Mulhouse,
- Monsieur SPETTEL Etienne, Chef du SCPPAT (Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial),
- Monsieur Joël ROBERT, chef du BEPIC (bureau des enquêtes publiques et des installations classées)

Sous-préfecture de Saverne :

- Monsieur Benoît VIDON, Sous-Préfet
- Madame Philippe ROTH, secrétaire général

DREAL Grand Est :

- Monsieur KHEDJOUT Mohamed, Chef du PRICSE (Pôle risques industriels chroniques santé environnement),
- Monsieur CODINA Sébastien, Responsable MRTD (Mission reconquête des territoires dégradés)
- Monsieur HEINTZ Jérémie, Inspecteur ICPE MRTD,
- Madame PLANCY Sylvie, Inspectrice ICPE MRTD, DREAL Grand Est
- Madame TEYSSIER Caroline, Chef de l'UD 68,

ADEME Grand Est :

- Monsieur BETTON Jérôme, Directeur Régional,
- Monsieur LEMOING Franck, Chef de projets sites et sols pollués,
- Madame RENAULT Alice, cheffe de projets sites et sols pollués,

ARS Grand Est :

- Madame SCHICHTEL Clarisse, Technicienne Sanitaire et de Sécurité Sanitaire, ARS / DT Haut-Rhin,

DDT du Haut-Rhin :

- Madame Chloé RIEHL,

Collectivités :

- Madame Christelle LEHRY, Conseillère régionale, Conseil régional
- Madame JEANPERT Chantal, Conseillère d'Alsace – canton de Molsheim, CEA (Collectivité Européenne d'Alsace),
- Monsieur NICOLE Serge, Maire, Mairie de Wintzenheim,
- Monsieur Loïc RICHARD, Maire, Mairie de Riedisheim
- Madame Joanna LEININGER, chargée de mission, communauté de communes de Hanau La Petite Pierre,
- Monsieur WENDLING Lambert, Directeur Général des Services, Mairie de Richwiller,

Parlementaires :

- Madame BOURGES Barbara, collaboratrice parlementaire de Bruno FUCHS,
- Monsieur SCHELLENBERGER Raphaël, Député du Haut-Rhin, Circonscription 4

- Madame SCHILLINGER Patricia, Sénatrice du Haut-Rhin,
- Monsieur HAYE Ludovic, Sénateur du Haut-Rhin
- Madame DREXLER Sabine, Sénatrice du Haut-Rhin,
- Mme SCHALCK Elsa, Sénatrice du Bas-Rhin, représenté par une collaboratrice

Associations :

- Monsieur ROTH Jean-Paul, Président de l'association Tiefenbach Environnement,
- Monsieur KLEIN Dominique, représentant de l'association Alsace Nature,
- Madame WITZ Emmanuelle, Chargée d'études Qualité des Eaux souterraines, Aprona,
- Messieurs Jean-Claude URING, représentant du collectif des habitants du lotissement du Hohlandsbourg

Etablissement public foncier d'Alsace (EPFA) :

- Madame LEMOING Cécile, chargée d'opérations foncières.
- Madame GALTIER Etiennette

Experts

Monsieur Claude MULLER